



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D' AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n° 2023-26

**Objet : délégation permanente de fonctions et signature à Monsieur Jean-François GARCIA huitième adjoint au maire**

*Le Maire de Gardanne,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 relatif aux délégations de fonction que peut accorder le Maire sous sa surveillance et sa responsabilité à ses adjoints, et L.2122-23,

Vu les articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération 2023-03 du 28 février 2023 portant élection de la nouvelle adjointe au maire et fixant le nouvel ordre des adjoints;

Vu l'arrêté 2022-191 du 28 décembre 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-François GARCIA 9 ème adjoint au Maire

Considérant que le Maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et Conseillers municipaux,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains actes et documents soit assurée par les Adjoints au Maire et Conseillers municipaux,

Considérant qu'il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-François GARCIA, Huitième Adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1:**

L'arrêté 2022-191 du 28 décembre 2022 susvisé est abrogé.

**Article 2:**

Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Jean-François GARCIA, Huitième Adjoint au Maire pour intervenir dans les domaines suivants :

- LE SPORT SANTE
- LA PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES

**Article 3:**

Il est chargé de la concertation avec les organismes et usagers relevant de son secteur de délégation.

**Article 4:**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-François GARCIA à l'effet de viser les courriers de gestion courante, attestations et documents relevant de sa délégation (à l'exception des contrats, marchés, ordres de service, bons de commandes et engagement des dépenses

**Article 5:**

Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation.

**Article 6:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application "télé recours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7:**

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur Jean-François GARCIA, Monsieur le Trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa transcription au registre des arrêtés.

Fait à Gardanne, le 23 juin 2023

**Le Maire**



**Hervé GRANIER**

**Transmis au contrôle de légalité,  
notifié et affiché le :**